

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12484</b>	De <b>Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback</b> ( Horizons et apparentés - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Prise en charge des produits d'accompagnement - femmes ayant un cancer du sein	<b>Analyse</b> > Prise en charge des produits d'accompagnement - femmes ayant un cancer du sein.
Question publiée au JO le : <b>31/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge des produits d'accompagnement pour les femmes ayant un cancer du sein. Les traitements des cancers du sein sont particulièrement douloureux et laissent apparaître des séquelles importantes. Afin d'atténuer cela, il existe de nombreux produits d'accompagnement tels que les vernis à ongles de protection, les bonnets de chimiothérapie, les dentifrices spécifiques, les soutiens-gorge postopératoires ou les perruques. Ces solutions sont particulièrement onéreuses. Il apparaît que les prises en charge par l'assurance maladie et certaines mutuelles sont très limitées. Ces produits, pourtant particulièrement nécessaires, restent hors de prix pour de nombreuses patientes. Aussi, elle souhaite savoir si des dispositions peuvent être prises pour une meilleure prise en charge afin d'aider les Françaises ayant un cancer du sein et ne pouvant accéder à ces produits d'accompagnement du fait de leurs prix.